

EVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : LA PROCEDURE EST SUSPENDUE

Alors que nous défilions hier pour dire « non à l'évaluation-sanction », en convergence avec les enseignants du primaire et du secondaire, une délégation de la Commission Permanente du Conseil National des Universités rencontrait la Directrice de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le but de revenir sur le calendrier particulièrement resserré de la première vague des évaluations individuelles des enseignants-chercheurs par le CNU.

Au cours de cette réunion, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a confirmé l'annulation du calendrier qu'il avait élaboré sans aucune concertation. Les enseignants-chercheurs (nés les mois de mars, juillet et octobre) n'ont plus à déposer de dossier d'évaluation d'ici le 3 février.

Alors que le mécontentement dans les établissements se propage, ce recul du gouvernement est une première étape vers le moratoire d'un an que nous revendiquons. Il doit permettre de faire avancer nos propositions pour une toute autre conception de l'évaluation, formative, tournée vers l'aide des collègues et prenant en compte le contexte de travail.

Le SNESUP se félicite de cette première prise en compte de ses revendications et des récentes prises de position de la CPCNU. Il appelle à construire le refus collectif de l'évaluation-sanction et à amplifier les expressions dans les conseils d'administration pour exiger un moratoire d'un an.

Le SNESUP, en tant que première organisation syndicale chez les enseignants du supérieur, exige d'être entendu sur la question de l'évaluation. La CPU et la CPCNU ne sauraient être les seuls interlocuteurs du ministère sur une question d'une telle importance pour les enseignants-chercheurs.

Paris, le 16 décembre 2011